



Association « LES LUTINS DE L'OUST » **MARCHE DE NOEL VAL D'OUST** **SAMEDI 19 DECEMBRE 2026**

CONTRAT DE RESERVATION

Mail : Leslutinsdeloust56@gmail.com

Mail supplémentaire de contact : a.despeaux78@gmail.com

Lieu : Salle DU VAL CHEVRIER LA GARENNE LE ROC ST ANDRE 56460

Date : Samedi 19 décembre 2026 (10h00-18h00)

Clôture des inscriptions : **01 décembre 2026** (date limite pour le retour des dossiers complets). Attention places distribuées dans l'ordre d'inscription.

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tél :

Mail :

Statut : ☐ Auto-entrepreneur ☐ Particulier ☐ Autre (association...)

Auto-entrepreneur ou commerçant: type de prestation présentée:

N°SIRET ou URSSAF :

Emplacement : table (s) et 2 chaises fournis

Tarif pour un emplacement : 3€/ ml nombres de m souhaité: m

Emplacement métier de bouche: 20 €

Total réservation : € - à l'ordre de : association " **les lutins de l'oust**"

un chèque de caution de 30 € vous est demandé, et vous sera restituer 30 minutes avant la fin du marché de noel.

Electricité : ☐Oui ☐Non (pensez à vos rallonges) Pas de chauffage ni grosse puissance acceptée sur place.

Grille d'affichage : ☐Oui ☐Non (**ATTENTION suivant le nombre de grille disponible**)

Les règlements seront encaissés 1 mois avant l'évènement, après acceptation du dossier d'inscription complet .

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif.

L'inscription au présent marché de Noël vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement. Le non-respect du présent règlement et du règlement de l'association pourra entraîner l'exclusion du participant et ses frais d'inscription ne lui seront pas restitués.

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE NOËL

Participation : L'exposant s'engage à ne pas sous louer son stand, ni d'héberger une autre société que celle retenue à l'inscription. Chaque exposant s'engage à respecter les autres exposants, vendeurs de produits concurrentiels ou non et les organisateurs. Il s'engage à respecter les clients sur les autres stands, et à ne pas perturber les contacts même si le client est une de ses connaissances. Les exposants ayant plusieurs marques, ne doivent pas faire la publicité d'une de leur marque non représentée, à l'encontre de l'exposant qui présente la marque sur le marché, par respect pour ce dernier. L'exposant s'engage à ne pas organiser de tombola sur son stand, cette animation est quand à elle prévue par l'organisateur.

Il est rappelé aux exposants que la présence des animaux au sein du marché de Noël dans les stands est formellement interdite.

Responsabilité : L'association " **Les lutins de l'oust** ", organisatrice du marché ne sera pas tenue responsable de la non fréquentation du marché et/ou des conditions météo. L'organisateur de la manifestation, ne pourra être tenu pour responsable des vols, détériorations, perte ou autres dommages sur les produits, articles et matériels dont le participant se servira et/ou exposera pendant toute la durée du marché. L'exposant s'engage à fournir une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, ainsi qu'un extrait KBIS à jour.

Publicité : L'organisateur met en place tout moyen de communication pour annoncer cette manifestation (réseaux sociaux, affiches, etc...). L'exposant s'engage à faire de son côté toute la promotion possible tant auprès de ses relations, de sa clientèle, ou par tout autre moyen auquel il a accès.

Stand : L'organisateur met à disposition par emplacement 1 table et 2 chaises (table fournis en fonction du nombre de mètres souhaiter). Pour les exposants qui ont des portants, présentoirs, il est impératif d'en informer les organisateurs afin de satisfaire tous le monde , et faire en sorte que les portants ne dépassent pas la largeur du stand. L'exposant pourra décorer son stand à sa convenance et aussi revêtir une tenue de Noël pour l'occasion.

Tombola de l'association: L'organisateur sollicite les exposants en leur demandant si ils veulent bien offrir un lot de leur stand pour la tombola. Chaque visiteurs gagnants se verra remettre un numéro correspondant au stand participant, ainsi le visiteur viendra lui même chercher son lot sur votre stand.

Horaires : Les exposants s'engagent à :

Arriver aux heures définies dans le présent règlement, à savoir à partir de **8h et jusqu'à 10h** , aucun exposants ne pourras arriver après, afin de ne pas bloquer l'arrivée des visiteurs.

L'accueil se fera le samedi à partir de 8h00, tous les stands devront être installés au plus tard 15mn avant le début du marché, pour permettre l'accueil des premiers visiteurs ➤ Ne démonter son stand qu'après l'heure de fermeture des portes au public ➤ Tout emplacement non occupé 15 mn avant l'ouverture du marché sera mis à la disposition d'un autre exposant, sans que l'exposant défaillant puisse prétendre au remboursement de sa participation, ni indemnité.

Participera à la tombola: ☐Oui ☐Non

signature du règlement intérieur précédé de la mention « bon pour acceptation»

Nombre de personnes sur le stand : 2 maximum

Nom de ces personnes :

- **DOSSIER A RETOURNER COMPLET avant le : 1 décembre 2026**

➤ Complété ➤ Paraphé ➤ Signé ➤ Accompagné des pièces demandées ci-dessous

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

Pour toute inscription :

1 copie recto-verso de votre pièce d'identité - 1 attestation d'assurances pour toute réservation, ainsi qu'un extrait KBIS pour les professionnels, ainsi que deux photos de vos produits exposés.

1 chèque de caution de 30 € (restituer 30 minutes avant la fin du marché de noel)

1 chèque du montant de la réservation du stand Libellé à l'ordre de:

Association " Les lutins de l'oust"

Avant le 1 décembre 2026 à :

– ASSOCIATION "LES LUTINS DE L'OUST"

1 RUE NATIONAL (MAIRIE DE VAL D'OUST)

56460 LE ROC ST ANDRE.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature de l'exposant précédé de la mention " bon pour acceptation"